

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
23-01-19	25-03-19	2019-7764

1. Intitulé du projet

démolition d'ouvrages artificiels en béton. Restitution à l'état naturel

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Restitution à l'état naturel d'une plage artificielle par enlèvement de palplanches béton

Les travaux se limitent exclusivement à la suppression des ouvrages artificiels destinés à l'origine à créer une plage

Les interventions excluent toute action de stabilisation de la dune

4.2 Objectifs du projet

éliminer un péril imminent dû à la déstabilisation des ouvrages (érosion)

éliminer un phénomène d'érosion dû à l'existence d'un point "dur" et retour à l'état naturel de cette plage artificielle

Le projet n'a pas comme objectif d'intervenir sur la dune érodée (pas de rechargement, pas de plantation pas de déplacement des sédiments).

Le projet de l'association syndicale des colotis n'est plus d'actualité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Intervention d'engins mécaniques pour l'enlèvement et l'évacuation des éléments en béton (et bois) constituant les limites de la plage). Pas d'intervention dans l'eau des engins (resteront sur la plage)

l'intervention se fera en période de basses eaux; tous les moyens de précaution seront pris afin d'éviter la dérivation des matériaux dans le lac

Mise en oeuvre de barrages anti-pollution flottants pour éviter toute pollution accidentelle aux hydrocarbures.

Après démolition, aucune intervention de déplacement des sédiments n'est envisagée. Pas de remodelage de plage

A ce jour le talus s'est stabilisé grâce à une végétalisation naturelle. Aucune intervention envisagée.

la destruction de l'ouvrage à pour but de supprimer un point dur favorable à l'accélération de l'érosion.

Cette plage artificielle présente aussi des dangers liés à la vétusté des installations (palplanches déstabilisées et câbles de soutiens rouillés et apparents).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

les effets des structures en palplanches son mentionnés dans la figure g de la page 7 du document annexé.

La démolition envisagée à pour objectif de de supprimer ce phénomène et de permettre une dynamique naturelle telle qu'elle était avant ces constructions.

Après travaux, le site sera surveillé régulièrement pour veiller à la non détérioration du milieu. L'objectif de cette phase est de laisser au lac sa reprise naturelle. Il est espéré le développement de la végétation naturelle. Une surveillance sur le développement des plantes invasives sera faite.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Evaluation des incidences Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
linéaire de 170 mètres de palplanches béton	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

plage rue du soleil levant
40600 BISCARROSSE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 2 8 ' 3 7 " 9 4 Lat. 0 1 ° 1 1 ' 4 5 " 2 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II (d'après https://sigena.fr) "zones humides d'arrière dune des pays de Born"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BISCARROSSE
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le SAGE des étangs littoraux Born et Buch, la zone est comprise dans une zone humide effective du type "Bordure de plans d'eau"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Station d'ispe
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR7200714 "Zones humides d'arrière dune des pays de Born et de Buch"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les incidences sont évaluées dans un formulaire simplifié. Aucune incidence négative significative ne sera générée par ce projet. En revanche des incidences positives devraient être visibles après démantèlement des palplanches béton et la remise en état naturel de la plage

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le temps des travaux
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ponctuellement le temps des travaux dans un secteur où les résidences secondaires sont majoritaires
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>le béton sera extrait et envoyé en déchetterie</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation des incidences Natura 2000 est jointe au présent projet

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude du cabinet SOGREAH "analyse des causes et préconisations techniques"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BISCARROSSE

le, 21 mars 2019

Signature

Le Maire
Alain Suson

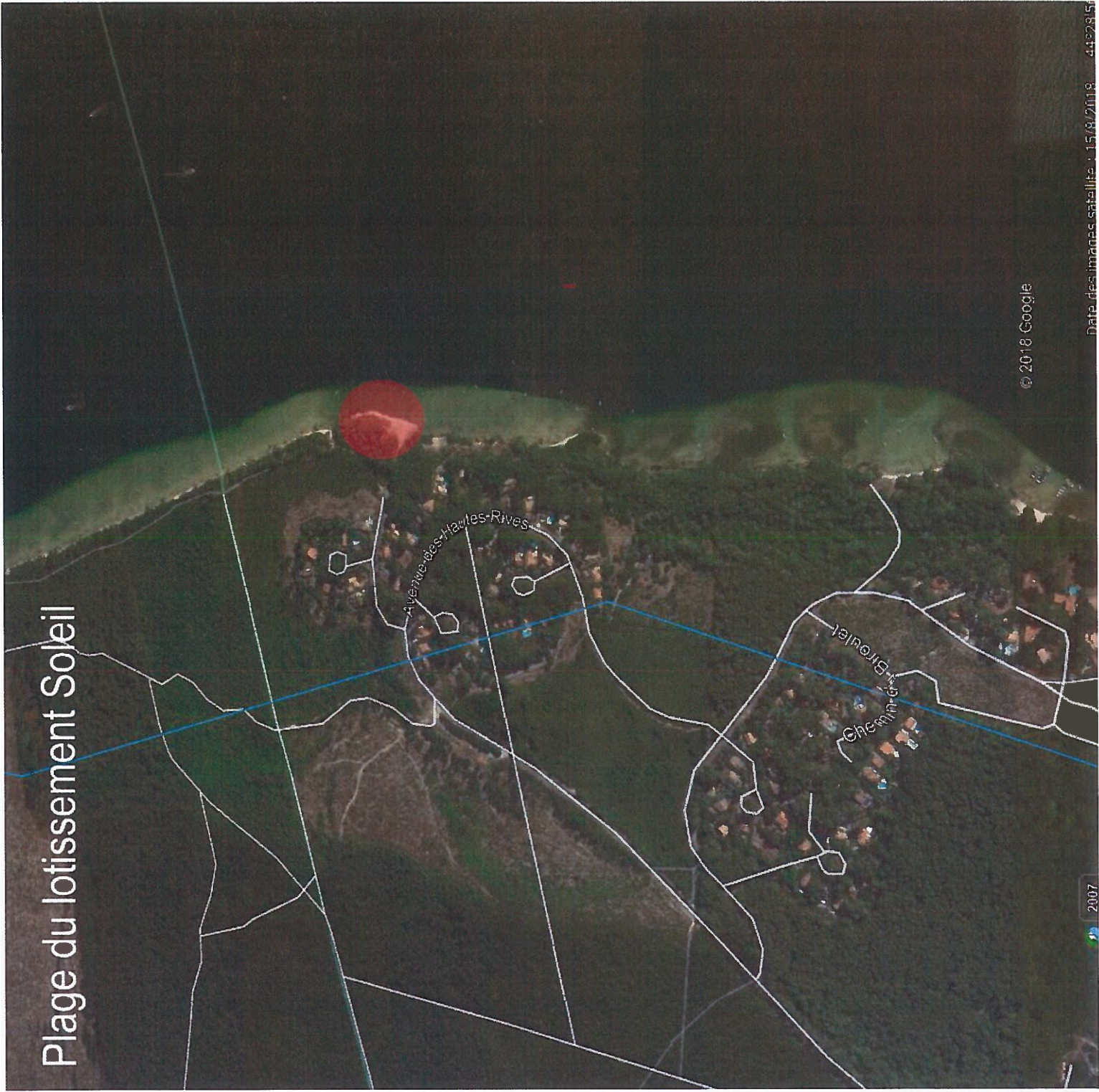


Plan de situation



© 2018 Google
Data SIO, NOAA, U.S. Navy, NGA, GEBCO
Biscarrosse

Plage du lotissement Soleil

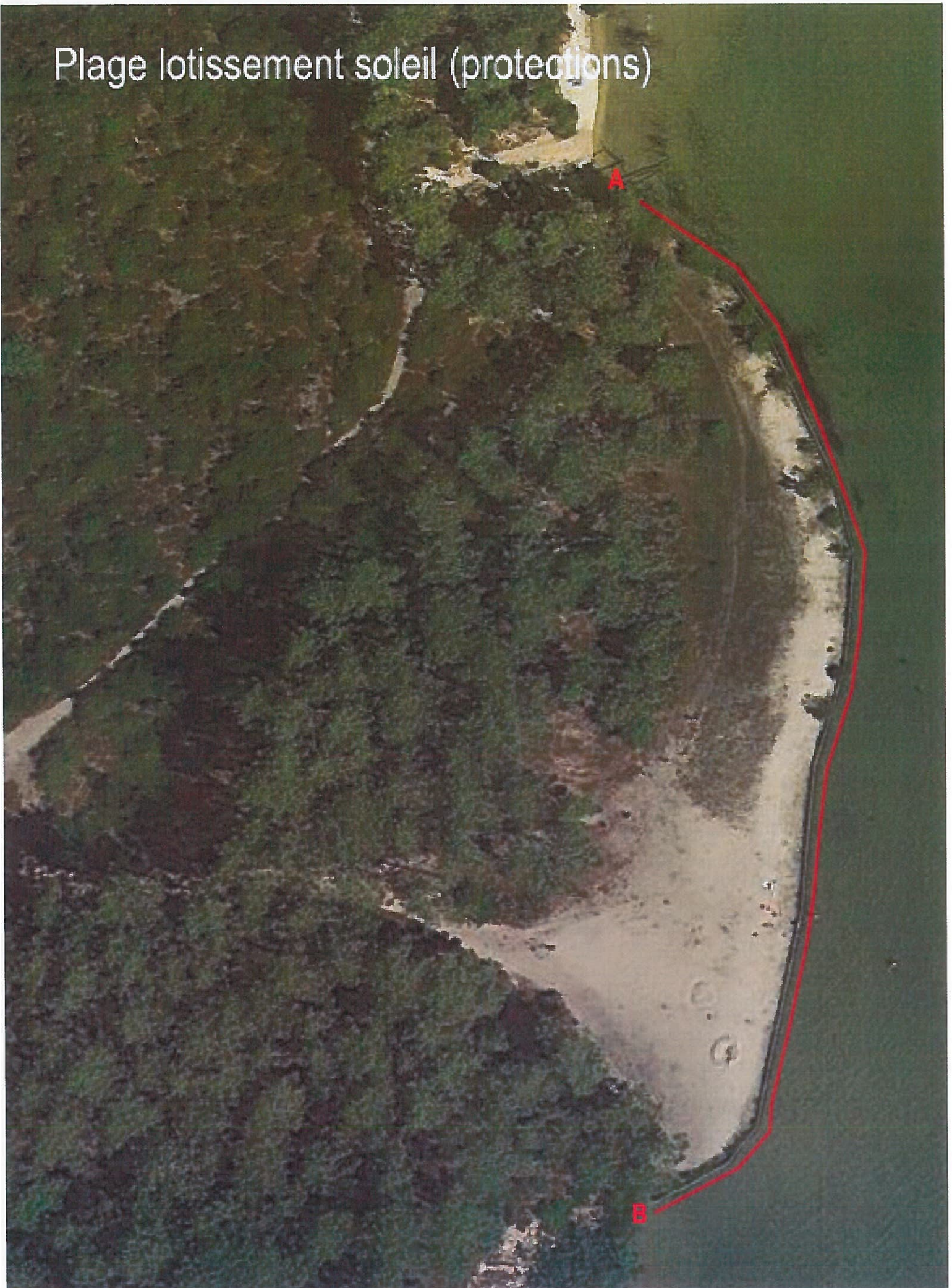


© 2018 Google

2007

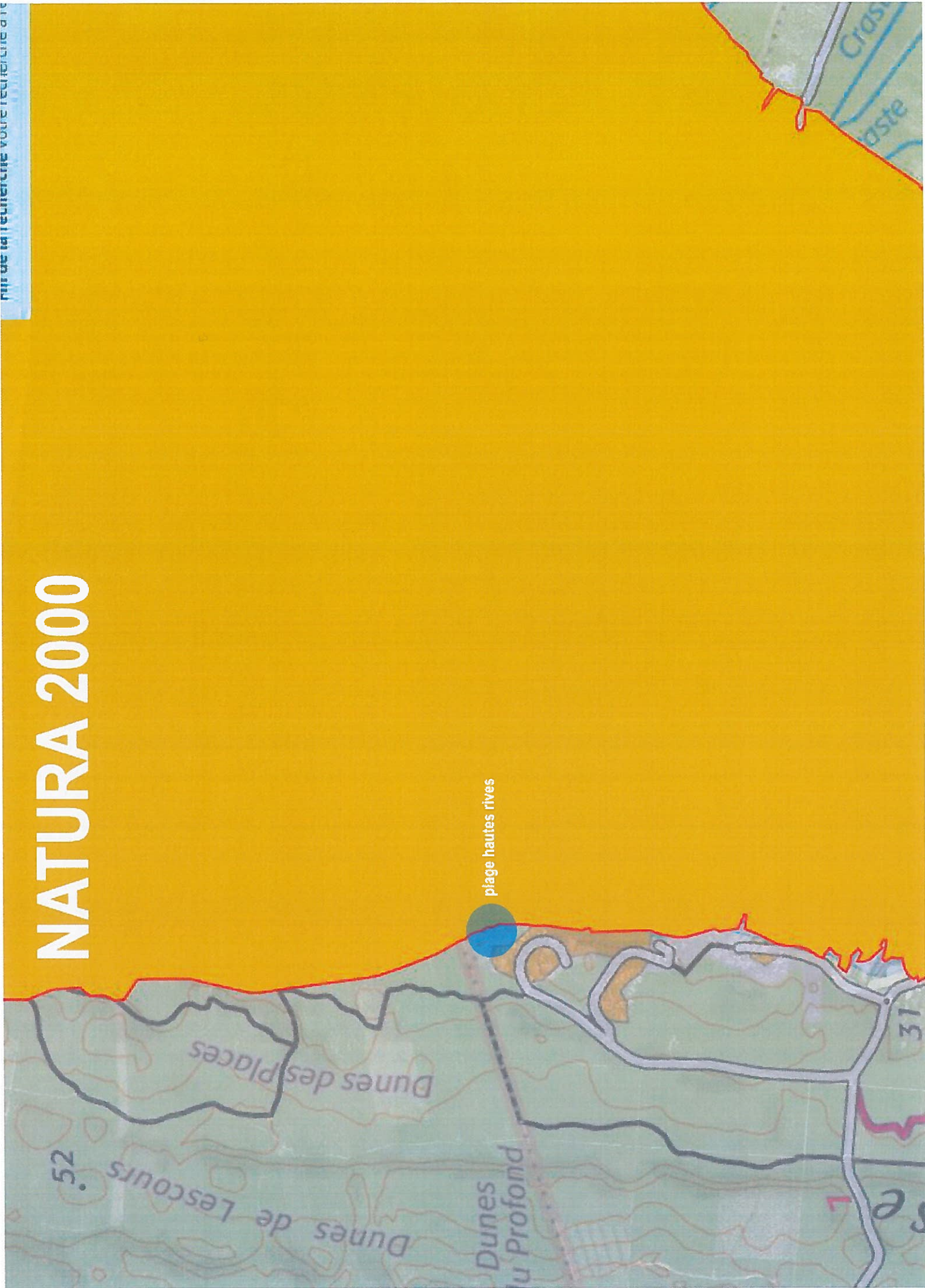
Date des images satellite : 15/8/2018 442815

Plage lotissement soleil (protections)





NATURA 2000



VILLE DE BISCARROSSE



**ÉROSION DES TALUS DES RIVES DU LAC
NORD**


**ANALYSE DES CAUSES ET
PRÉCONISATIONS TECHNIQUES**

NOTE DE SYNTHÈSE

AVRIL 2010

N° 4 31 1504

VILLE DE BISCARROSSE
ANALYSE DES CAUSES DES DÉSORDRES ET PRÉCONISATIONS TECHNIQUES

 AGENCE DE BORDEAUX Le Rubis - 10 rue Gutenberg B.P. 30281 33697 MERIGNAC CEDEX Tél. : 05 56 13 85 82 Fax : 05 56 13 85 63	N° Affaire	4311504	Établi par	Vérifié par	Date du contrôle
	Date	Avril 2010	Gabriel POLI	Gabriel POLI	Avril 2010
	Indice	A			

SOMMAIRE

	Pages
1. INTRODUCTION	1
SYNTHÈSE ET CONCLUSION	1
2. RECUEIL DES DONNÉES.....	3
2.1. Reconnaissance du site	3
2.2. Relevé topographique de la zone d'étude.....	3
2.3. Analyse des vents	4
3. ANALYSE DES CAUSES DES DÉSORDRES.....	6
4. ÉLABORATION DES PRÉCONISATIONS TECHNIQUES	8
4.1. Stabilité du talus	8
4.2. Élaboration des préconisations techniques envisageables	9
4.2.1. Solution pérenne sans intervention ultérieure	9
4.2.2. Solutions de réparation à surveiller pour maintenance régulière	11

Liste des figures du texte

Figure a : Localisation du site sur fond de plan IGN	1
Figure b : Localisation du site sur photographie aérienne.....	2
Figure c : Relevé topographique et profils en travers réalisés	4
Figure d : Répartition des vents sur l'année	4
Figure e : Répartition des vents par saison	5
Figure f : Secteur d'influence des clapots.....	6
Figure g : Processus des sollicitations des clapots aux abords de la plage artificielle	7
Figure h : Calcul à la rupture du talus au profil P6	8
Figure i : Calcul d'une stabilité retrouvée par ajout de matériau en pied de talus (en pointillé le talus actuel). 9	9
Figure j : Solution pérenne de retour au tracé naturel de la berge.....	10
Figure k : Solution de recharge régulière de sable dans les zones érodées	12
Figure l : Solution de prolongation de la protection avec report des érosions au-delà de la protection.....	12

Liste des figures hors texte

- Figure n°1 : Relevé topographique et profils en travers réalisés
- Figure n°2 : Solution 1 « Reconstitution du tracé naturel de la berge »
- Figure n°3 : Solution 2 « Ajout de sable pour réparation des érosions »
- Figure n°4 : Solution 3 « Prolongation de la protection de berge par pieux en bois »

Annexe

Arrêté préfectoral d'interdiction de circulation nautique sur le plan d'eau de Cazaux-Sanguinet lié au périmètre de protection des prises d'eau potable du 17 mars 2006
Extrait de la délimitation du périmètre de protection rapprochée étendue à l'ensemble du lac de Cazaux-Sanguinet

1. INTRODUCTION

Les talus des rives du lac de Biscarrosse côté nord-ouest font l'objet d'inquiétudes de la part des riverains dont les habitations surplombent le lac. En effet, le batillage des clapots du lac a tendance à attaquer le pied de talus, faisant craindre une dégradation de l'ensemble dans le temps. De plus, la tempête de 2009 a causé quelques déracinements d'arbres dans le talus dégradant un peu plus son état.

Des risques d'évolution des dégradations ne sont pas à exclure, c'est pourquoi la commune de Biscarrosse a souhaité faire le point sur l'état actuel pour envisager si nécessaire tous travaux de confortement.

Pour l'aider dans ce projet de réparation éventuel, la commune de Biscarrosse a demandé à SOGREAH son concours pour la présente prestation d'ingénierie.

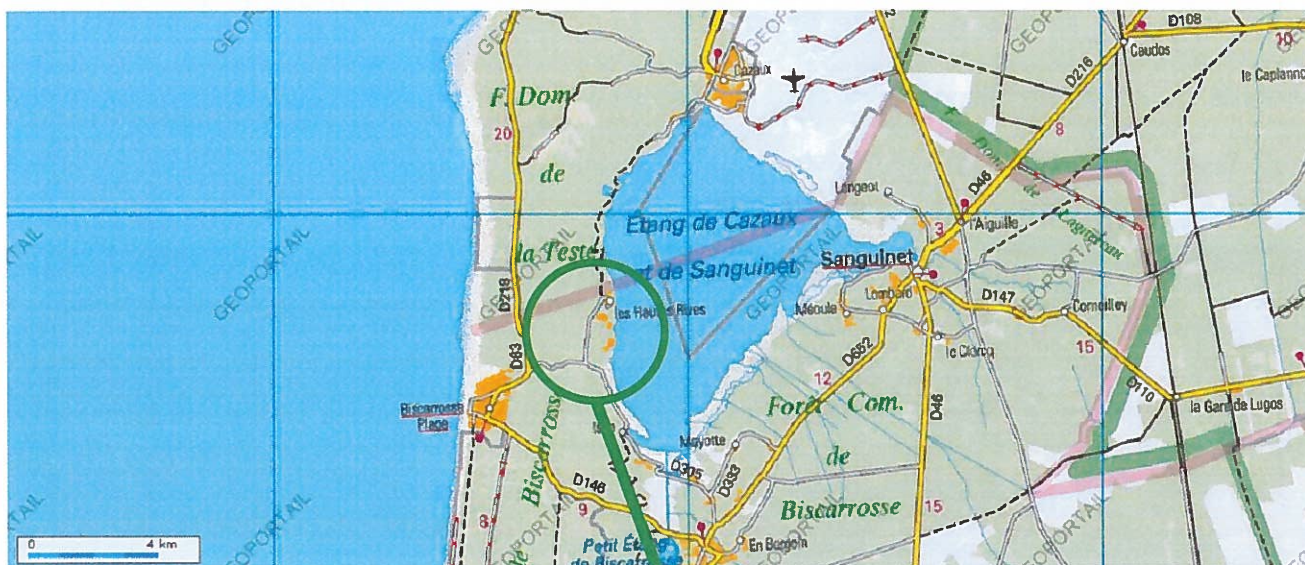


Figure a : Localisation du site sur fond de plan IGN

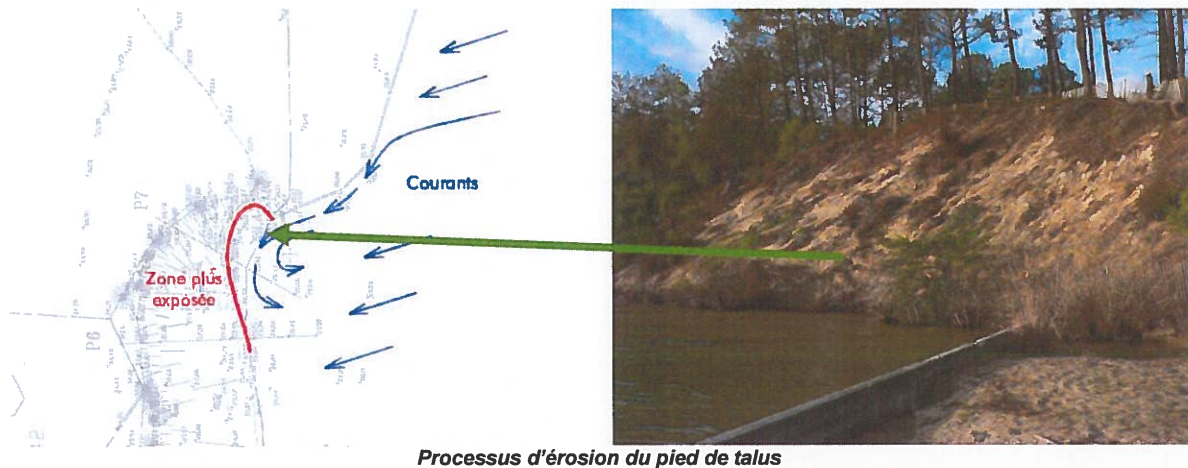




Figure b : Localisation du site sur photographie aérienne

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Les désordres constatés sont localisés en limite de protection de la plage artificielle réalisée en débordement de tracé de berge vers l'intérieur du lac, créant une excroissance autour de laquelle les courants de clapots viennent tourner pour venir dissiper leur énergie de part et d'autre de la protection en béton.



Ces érosions sont liées au régime des vents de nord, nord-est et sud-est, moins fréquents que les vents d'ouest.

Les calculs de stabilité des talus érodés montrent que le coefficient de sécurité est inférieur à 1, ce qui signifie que leur fragilité est avérée.

Le retour à une stabilité garantie peut être obtenu en reconstituant le pied de talus.

Les solutions de confortement possibles peuvent être de 2 types : soit le rétablissement du tracé initial naturel de la berge garantissant une pérennité accrue du tracé, soit le rechargement régulier du pied de talus (difficulté de réaliser des travaux dans le lac qui est un périmètre de protection des prises d'eau potable), soit la prolongation de la protection par une file de pieux battus repoussant plus loin le problème d'érosion à suivre par une surveillance et une maintenance régulières (même remarque de difficulté voire d'impossibilité d'intervenir dans le lac pour des terrassements).

2. RECUEIL DES DONNÉES

2.1. RECONNAISSANCE DU SITE

La visite du site a permis de visualiser les érosions et désordres existants :



Erosion principale de pied de talus



Muret de soutien de la plage artificielle voisine : les points bas semblent être créés par infiltrations de sous le muret



Talus en glissement côté nord de la plage artificielle

Sur place, les réflexions qui viennent pour expliquer ces désordres sont les suivantes :

- la présence du mur de ceinture de la plage artificielle joue le rôle d'une sorte d'épi derrière lequel peuvent prendre naissance des turbulences lors des régimes de vents de nord-est ;
- les clapots induisent un batillage qui attaque le pied de talus ; ce processus est accentué au sud immédiat de la plage artificielle ;
- la berge nord de cette plage est également attaquée en pied de talus, lequel accuse un début de glissement vraisemblablement aggravé par la présence d'arbres dont le basculement peut être précipité par les vents forts d'ouest.

2.2. RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE LA ZONE D'ÉTUDE

Un relevé topographique a été réalisé par un géomètre. Il permet de localiser précisément les secteurs d'érosion, tout en précisant les valeurs des pentes de talus et les longueurs concernées.

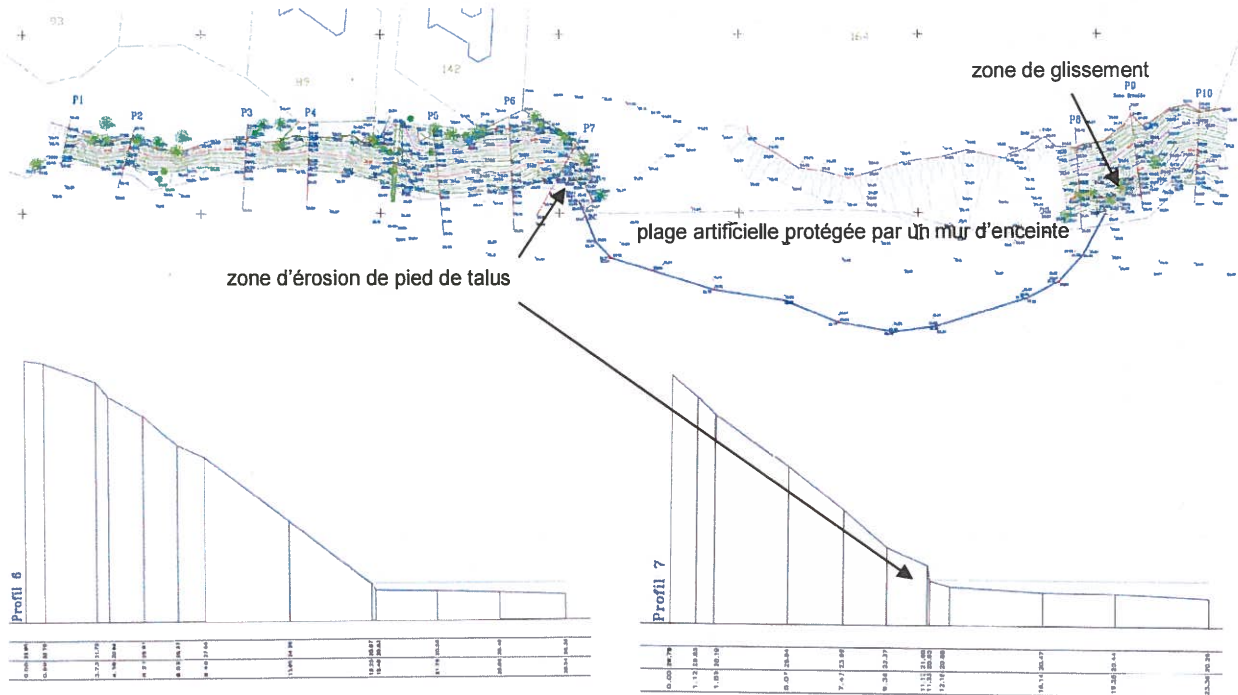


Figure c : Relevé topographique et profils en travers réalisés

2.3. ANALYSE DES VENTS

Les observations d'érosion faites sur site suggèrent une attaque du pied de talus par les vagues générées par le vent.

Pour disposer d'une rose des vents représentative de la région, nous avons collecté les données à Cap Ferret. On obtient les répartitions spatiales suivantes :

Rose des vents annuelle - Données à la station météorologique du Cap Ferret du 01/01/1986 au 31/12/2005

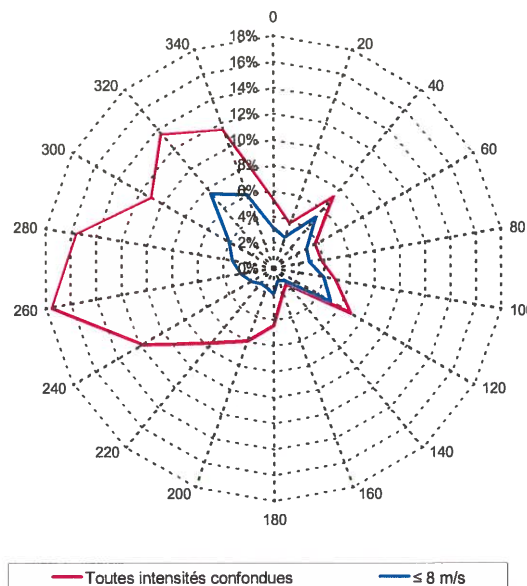
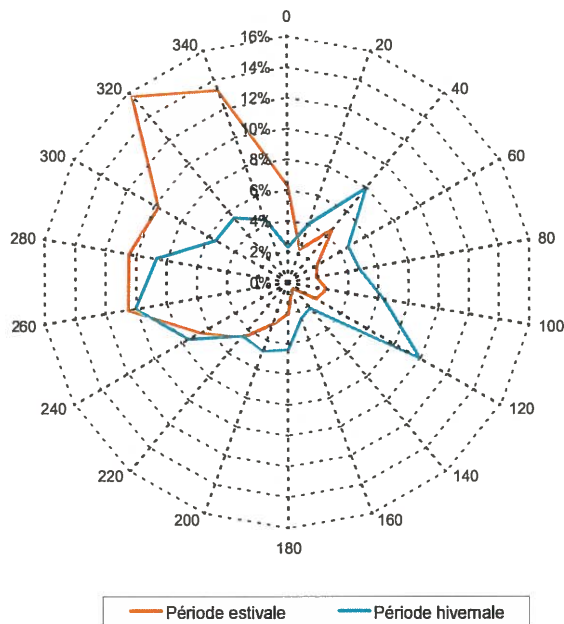


Figure d : Répartition des vents sur l'année

Rose des vents saisonnière - Données à la station météorologique du Cap Ferret du 01/01/1986 au 31/12/2005



On note une prédominance des vents d'ouest, en général, mais avec des périodes de vents d'est en hiver.

3. ANALYSE DES CAUSES DES DÉSORDRES

Le pied de talus subit des sollicitations des clapots continus, surtout par vent de secteur est, ce qui a une incidence sur l'évolution du de son profil.

La présence de la plage artificielle protégée par un muret de ceinture constitue un point dur rencontré par les clapots, pouvant induire, lors des vagues générées par les vents de nord-est et est, des déplacements de courants vers le sud en imprimant des turbulences dont l'énergie est alors dissipée là où le pied de talus n'est pas protégé :

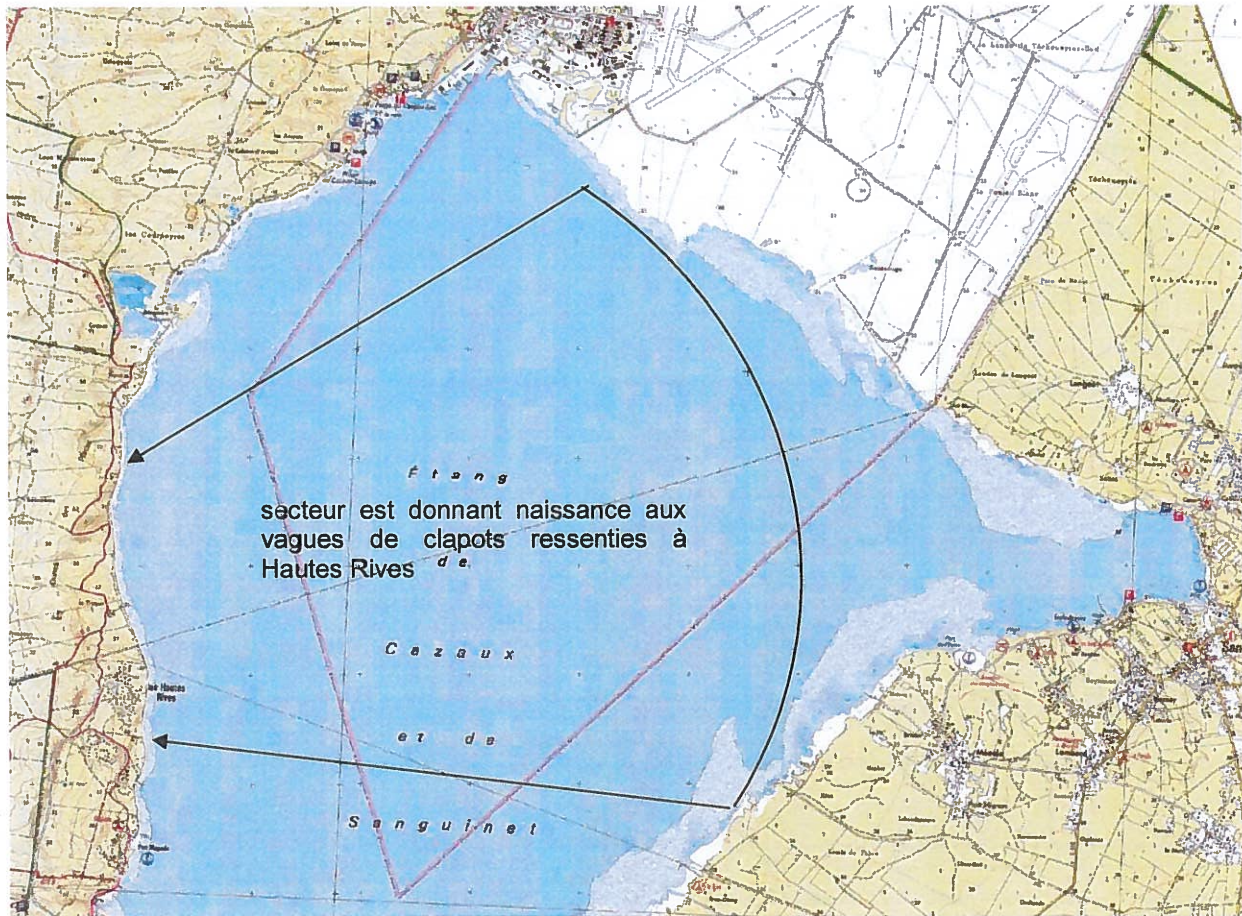


Figure f : Secteur d'influence des clapots

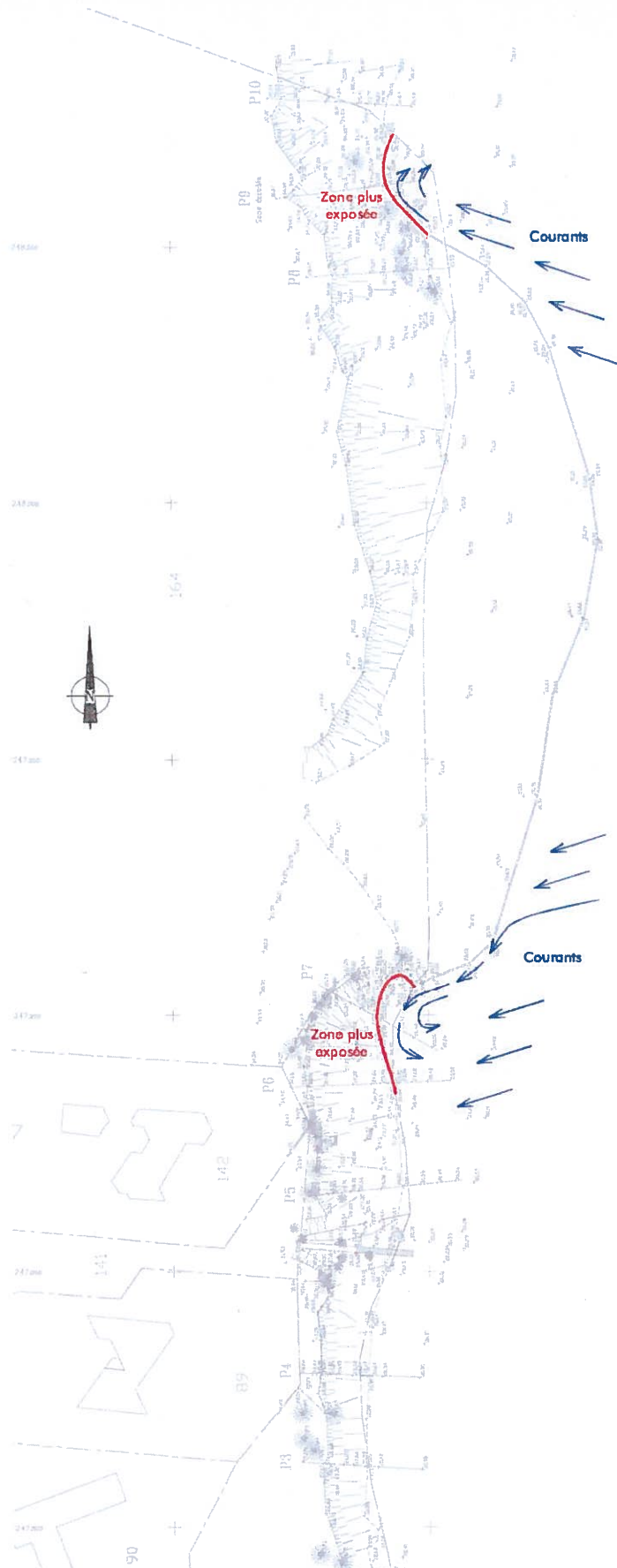


Figure g : Processus des sollicitations des clapots aux abords de la plage artificielle

Toutes proportions gardées, la grande étendue du lac permet de faire un parallèle entre les processus de transport de sable que l'on observe à l'océan, et les mouvements sédimentaires (moins violents et moins volumineux) que l'on peut noter sur les rives du lac de Biscarrosse, selon un transit qui peut prendre naissance lors des épisodes de vents soutenus du secteur nord-est.

Par exemple, des modifications du trait de côte dans le secteur de Port Maguide sont observées : la limite de plage est tenue par les racines des arbres qui sont maintenant dans l'eau ; ce processus est déclenché par les clapots et amplifié par les courants.

Dans le secteur de Hautes Rives, l'érosion principale enregistrée au sud de la plage artificielle, est récurrente : les interventions en rechargement de sable font partie de l'entretien dont s'occupe le lotissement.

4. ÉLABORATION DES PRÉCONISATIONS TECHNIQUES

4.1. STABILITÉ DU TALUS

Compte tenu du profil en travers de la berge, on peut s'interroger sur la stabilité intrinsèque du talus. En effet, la dénivellée altimétrique entre le haut de berge et le pied de talus est de l'ordre de 13 m ; l'attaque du pied de talus fragilise la butée de base, et fait craindre le déclenchement d'un glissement d'ensemble.

Pour quantifier ce risque, nous avons procédé à un calcul de stabilité de ce talus, sur la base de caractéristiques plastiques représentatives des sables : pas de cohésion et angle de frottement interne de 30°.

On obtient un coefficient de sécurité F de 0,7 (logiciel TALREN - coefficient traduisant le rapport entre la résistance du terrain et les forces de sollicitation, instabilité lorsqu'il est <1), indiquant une fragilité potentielle affirmée.

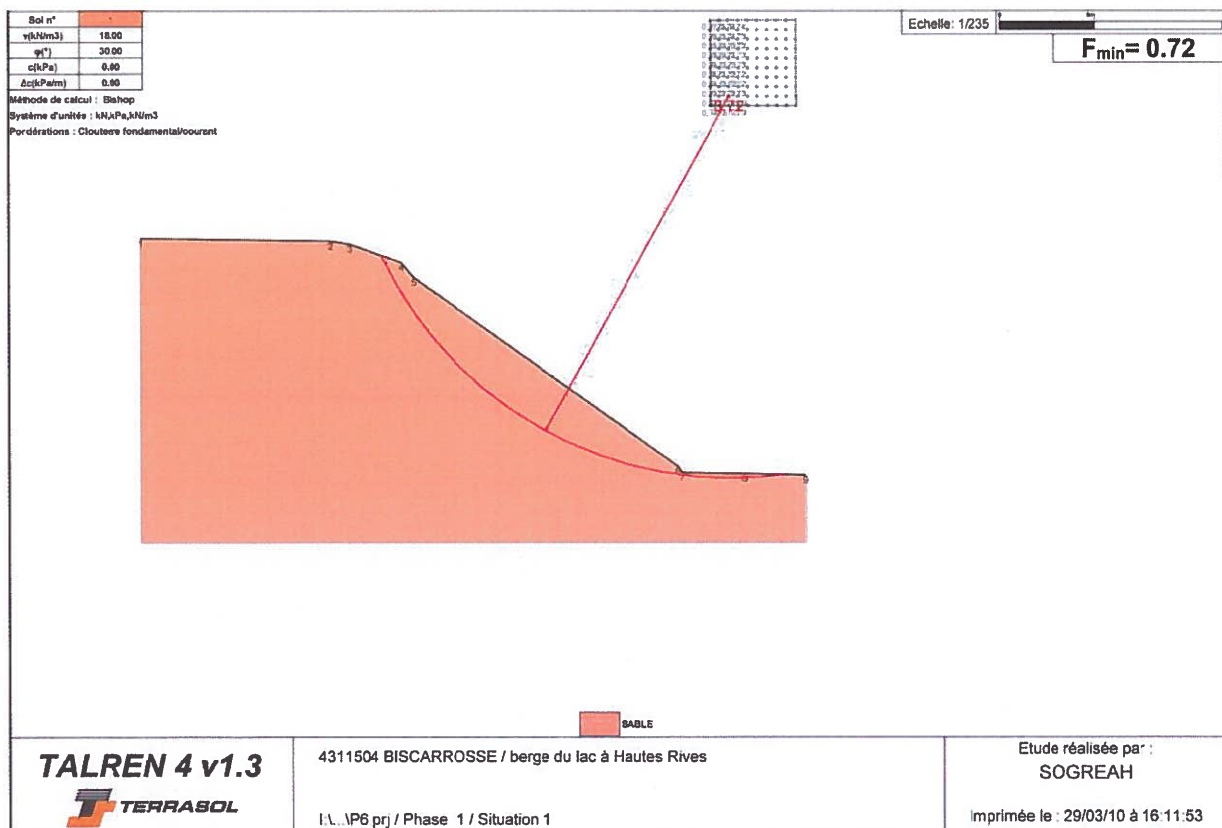


Figure h : Calcul à la rupture du talus au profil P6

La recherche d'une stabilité minimale acceptable (coefficient F au moins égal à 1) peut être obtenue à partir d'un profil de pente moins raide tel que schématisé sur le croquis suivant :

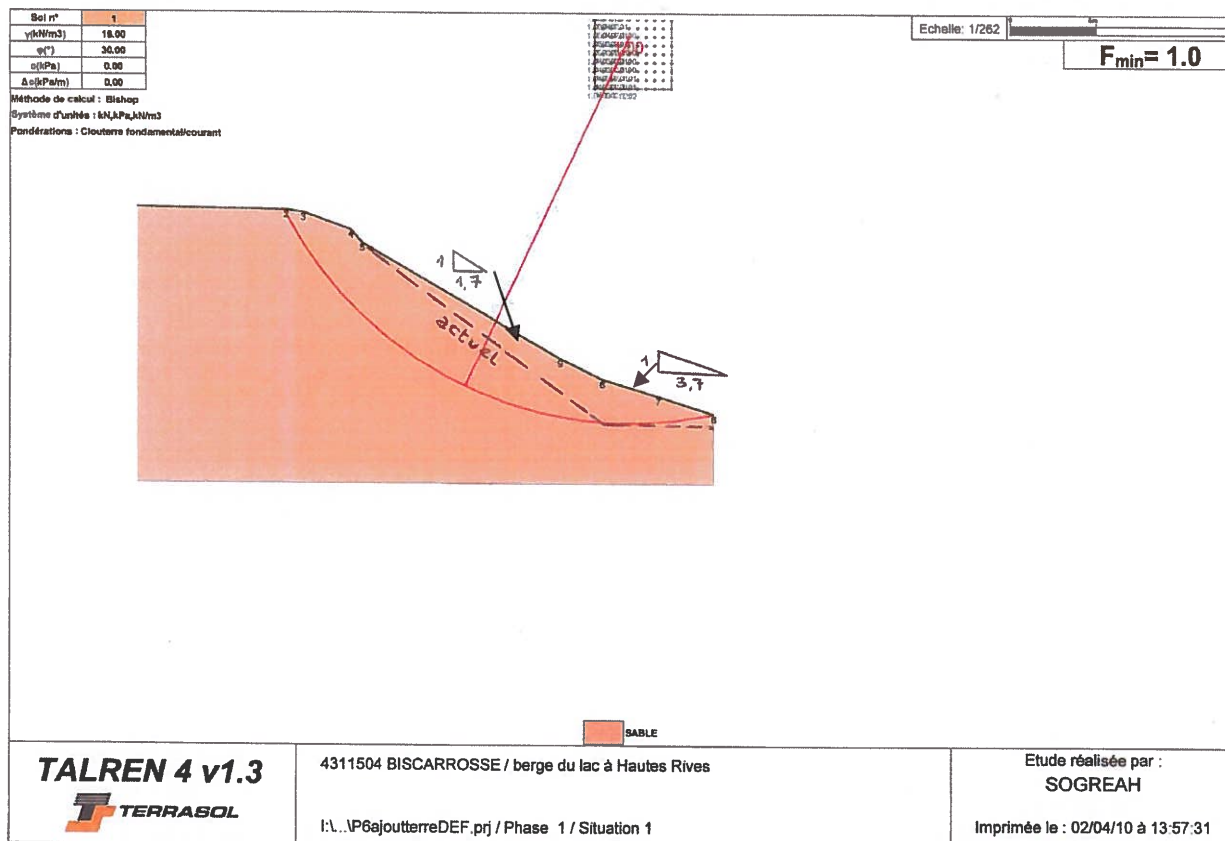


Figure i : Calcul d'une stabilité retrouvée par ajout de matériau en pied de talus (en pointillé le talus actuel)

4.2. ÉLABORATION DES PRÉCONISATIONS TECHNIQUES ENVISAGEABLES

Les calculs de stabilité réalisés ci-dessus confirment l'impression de tous les observateurs sur l'instabilité potentielle attachée à la disparition de la butée de pied de talus érodée par les clapots.

Les solutions de confortement envisageables pour renforcer cette fragilité consistent à venir rétablir une butée en pied de talus.

Néanmoins, les solutions de confortement possibles s'inscrivent dans 2 types de solutions : une solution pérenne sans intervention ultérieure, et les solutions à surveiller pour une intervention de maintenance.

Pour être complet, il convient de rappeler (cf Annexe) que le lac de Cazaux-Sanguinet fait l'objet d'une interdiction de circulation de tous les engins nautiques autres que les bateaux. On notera que cette interdiction augmente les contraintes d'intervention pour des travaux dans le lac.

4.2.1. SOLUTION PÉRENNE SANS INTERVENTION ULTÉRIEURE

Si l'on rétablit la configuration de la plage dans l'état initial de bordure du lac, la berge se comportera comme l'ensemble de la berge ouest, sans évolution rapide, et dans un mouvement d'ensemble dont il n'est pas noté actuellement de problème aigu particulier.

Par ailleurs si un mouvement de transport solide quelconque venait à s'installer (évolution des régimes de vents par exemple), ce serait un mouvement global et non centré sur le lotissement.

Le tracé de la berge à rétablir adopterait le profil suivant (cf figure n°2) :

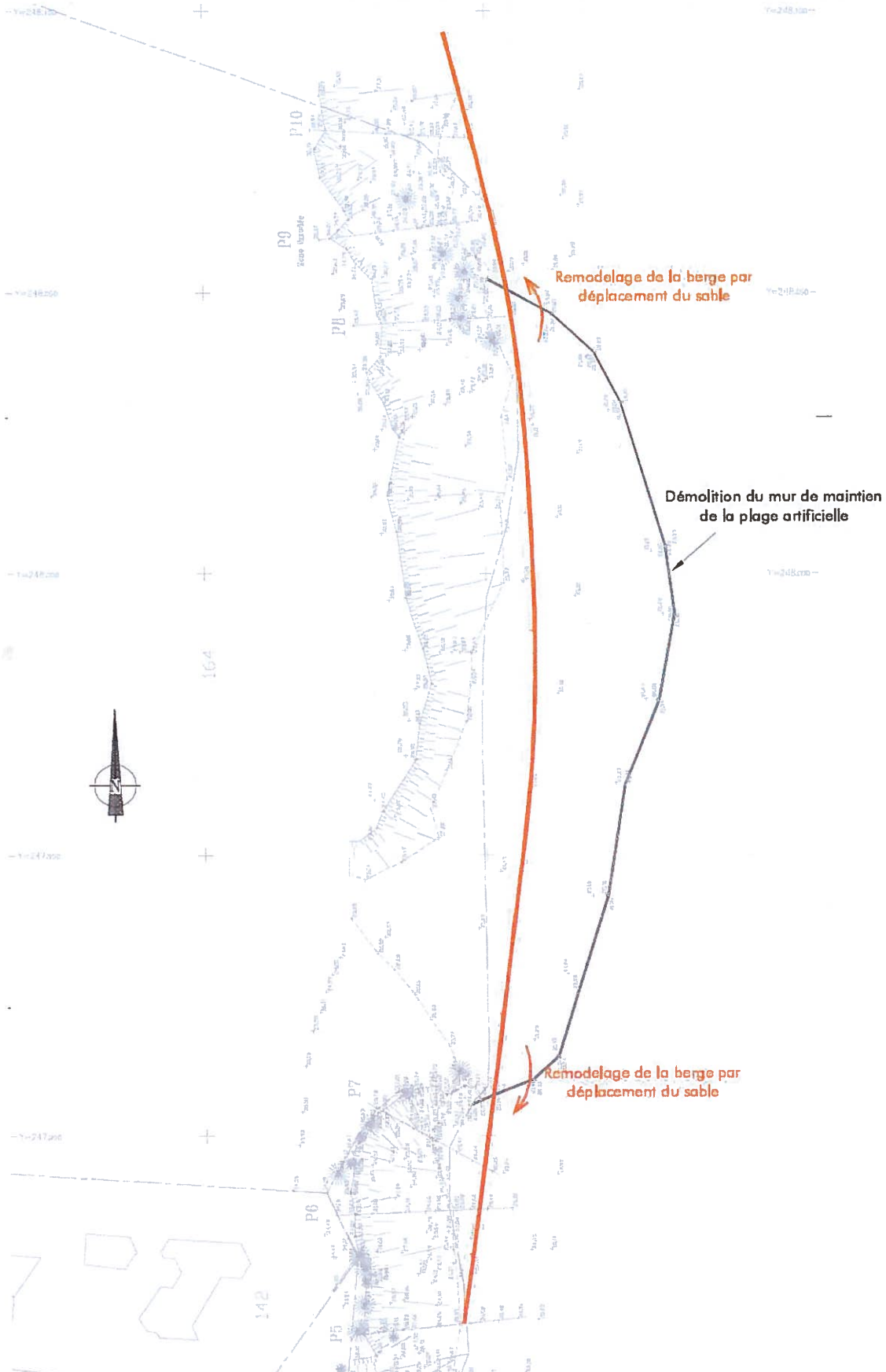


Figure j : Solution pérenne de retour au tracé naturel de la berge

4.2.2. SOLUTIONS DE RÉPARATION À SURVEILLER POUR MAINTENANCE RÉGULIÈRE

La reconstitution de la butée disparue permet de re-stabiliser le profil du talus qui est menacé de glissement.

Deux interventions peuvent être engagées :

- une intervention de recharge de sable régulière, comme il était fait autrefois dans le secteur par les riverains, mais qui doit être suivie chaque année (cf figure n°3) ;
- une intervention plus lourde de protection par une prolongation de la protection existante vers le sud, mais aussi vers le nord ; le problème de cette solution est qu'elle reportera plus loin à la fin de son tracé les érosions constatées aujourd'hui, ce qui nécessitera une surveillance régulière et une intervention si les érosions sont confirmées (cf figure n°4) ;

mais dans les deux cas, compte tenu du périmètre de protection dont le lac fait l'objet, il conviendra de faire venir de l'extérieur le sable nécessaire à ces dépôts.

VILLE DE BISCARROSSE
ANALYSE DES CAUSES DES DÉSORDRES ET PRÉCONISATIONS TECHNIQUES



Figure k : Solution de recharge régulière de sable dans les zones érodées

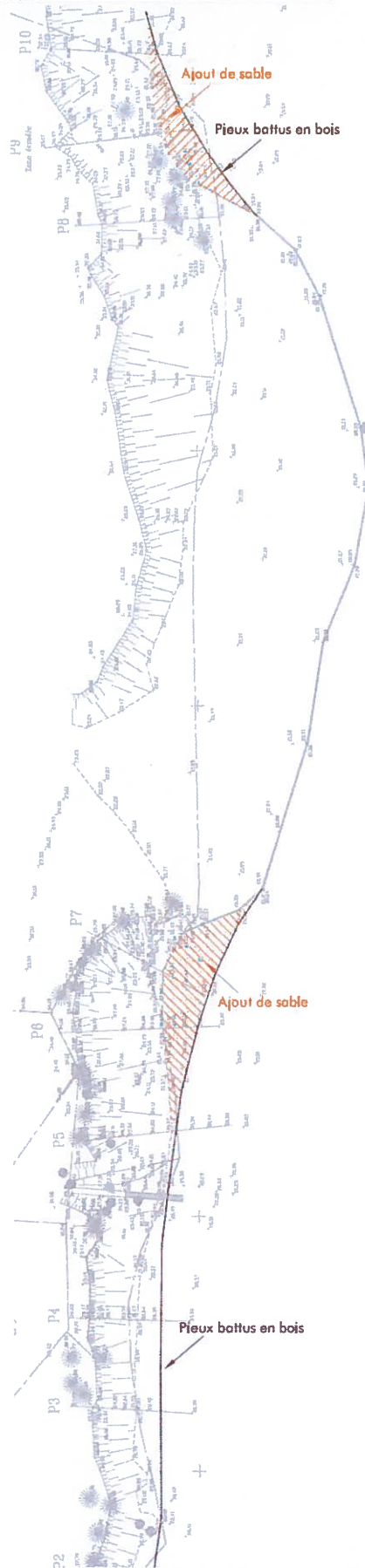


Figure l : Solution de prolongation de la protection avec report des érosions au-delà de la protection

Figures

- Figure n°1 : Relevé topographique et profils en tra vers réalisés
- Figure n°2 : Solution 1 « Reconstitution du tracé n aturel de la berge »
- Figure n°3 : Solution 2 « Ajout de sable pour répar ation des érosions »
- Figure n°4 : Solution 3 « Prolongation de la protec tion de berge par pieux en bois »

Annexe

Arrêté préfectoral d'interdiction de circulation nautique sur le plan d'eau de Cazaux-Sanguinet lié au
périmètre de protection des prises d'eau potable du 17 mars 2006
Extrait de la délimitation du périmètre de protection rapprochée étendue à l'ensemble du lac de Cazaux-
Sanguinet

PREFECTURE DES LANDES

**DEMANDE d'AUTORISATION ADMINISTRATIVE PROPRE à
NATURA2000**

Valant également EVALUATION des INCIDENCES du PROJET



Rappel : Si votre projet est mentionné dans l'arrêté préfectoral n° 2012-592 du 3 août 2012 et n'est pas soumis par ailleurs à une procédure de déclaration, d'autorisation ou d'approbation, vous devez déposer une demande au titre du régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

A quoi sert le formulaire ?

Ce formulaire vous aide à déposer votre demande d'autorisation, en permettant de répondre à la question préalable suivante : mon activité ou mon projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur un site Natura 2000 ?

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'effet important sur un site Natura 2000.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence significative.

Attention : si tel n'est pas le cas et qu'un impact non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.8 : « où trouver de l'information sur Natura 2000? »).

Pour qui ?

Ce formulaire doit être envoyé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes (coordonnées en p.8). Le délai d'instruction est de **deux mois**.

Conseils pratiques

Avant de commencer à remplir le formulaire lisez-le dans son intégralité et rendez-vous sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (lien p.8) pour récupérer les informations utiles.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : M. Lam Duran

..... Maire de Biscarrosse

Commune et département : Biscarrosse - Landes

Adresse : 149 Avenue du 14 juillet
40600 Biscarrosse.....

Téléphone : 0558.83.40.40 Fax :

Mail : f.lam@ville-biscarrosse.fr

Type de projet : Restitution à l'état naturel d'une plage artificielle

PREFECTURE DES LANDES

1 – Description du projet

1.a. Nature du projet

- Premiers boisements
- Retournement de prairie ou de landes
- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de ponts, viaducs ou tunnels
- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou cavités souterraines
- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste
- Restitution à l'état naturel d'une plage artificielle par enlèvement de palplanches béton

Référez-vous à l'annexe de l'arrêté préfectoral n° 2012-594 du 3 août 2012 pour vérifier, en fonction du type de projet et du site Natura 2000 sur lequel il se déroule, si vous êtes soumis à une évaluation des incidences ou non.

1.b. Localisation et cartographie

Joindre une carte au 1/25 000^{ème} permettant de localiser précisément le projet et le ou les sites Natura 2000 concernés. La cartographie du projet doit prendre en compte les phases temporaires (ex : chantier) et les éventuels aménagements qui y sont liés (ex : chemin d'accès).

Situation du projet :

Nom de la commune : Biscarrosse Code postal : 40600

Lieu-dit : Lotissement soleil.....

Site(s) Natura 2000 concerné :

n° : FR 7200714..... - Nom : zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch

La parcelle concernée par le projet est intégrée dans le site Natura 2000

1.c. Description du projet *(Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire)*

Le projet vise à démanteler une plage artificielle qui avait été confectionnée avec l'apport de sable et sa stabilisation par palplanches en béton.

L'objectif de ce projet est de retrouver un faciès naturel de cette plage et d'enlever les corps étranger au milieu naturel.

Par le biais de cette opération, il est espéré :

- L'élimination des dangers liés à la déstabilisation des ouvrages (érosion),
- L'élimination du phénomène d'érosion dû à l'existence d'un point "dur"
- Le retour à l'état naturel de cette plage artificielle



PREFECTURE DES LANDES

Le projet n'a pas comme objectif d'intervenir sur la dune érodée (pas de rechargement, pas de plantation).

Expliquer les raisons qui motivent le projet

- Prévoir la sécurité des usagers,
- Améliorer la qualité paysagère du site, les palplanches en béton étant très dégradés,
- Permettre la renaturation du site et le développement d'espèces locales.

Emprises au sol temporaire et permanente (si connues) : m² (permanente)
.....m² (temporaire)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> <= 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

Longueur (si linéaire) : ...166 (ml) mais l'objectif est de faire disparaître l'emprise de la retenue en béton, pas d'avoir une emprise supplémentaire.

Calendrier : indiquer la période de réalisation avec le plus de précisions possibles (début / fin des travaux, jour/nuit, ...).

Le calendrier des travaux dépendra directement de l'administration mais les travaux seront réalisés pendant les jours ouvrables, entre 8h30 et 18h00.

La destruction des palplanches auront lieu en période de basses eaux en octobre 2019. Les travaux dureront 5 jours.

2 – Description de la zone d'implantation du projet

L'importance de l'impact d'un projet peut être différente en fonction de la sensibilité de l'environnement où il se déroule. Il convient donc de faire un état des lieux succinct.

2.a. Usages actuels sur la zone de réalisation du projet

Quelles sont les autres activités qui peuvent se dérouler (régulièrement ou de manière occasionnelle) à l'endroit où vous souhaitez réaliser votre projet ? Cocher les cases correspondantes.

- Aucune
- Chasse Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture Pâturage / fauche Sylviculture
- Décharge sauvage
- Constructions ou campings, zone non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : sports et loisirs aquatiques (baignade, etc).....

PREFECTURE DES LANDES

Commentaires :

La parcelle concernée par l'enlèvement de cette plage artificielle est la parcelle BL0003, propriété de la commune de Biscarrosse.

2.b. Milieux naturels et espèces

A quoi ressemble le lieu où vous souhaitez réaliser votre projet d'un point de vue écologique? Compléter les tableaux suivants en fonction de vos connaissances.

Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, s'il est terminé, peut vous apporter des informations (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »).

Les milieux naturels :

La parcelle concernée se situe en rive ouest du lac de Cazaux-Sanguinet. Cette entité lacustre représente un milieu naturel exceptionnel et l'implantation de la plage artificielle se trouve en pied de dune, dans le lac.

La zone ciblée étant d'origine humaine elle est aménagée et bordée de béton. Fortement utilisée c'est une plage piétinée qui ne présente pas d'enjeux écologique, contrairement aux plages naturelles situées plus au nord.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre : plage aménagée	X	
Milieux forestiers	forêt de résineux	X	Elle borde la plage et est installée sur la dune
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
Zones humides	fossé		Le lac de Cazaux-Sanguinet
	cours d'eau		
	étang	X	
	tourbière		
	gravière		
	prairie humide		
	autre :		

PREFECTURE DES LANDES

Les espèces faune et flore :

Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé sur la zone de travaux hormis dans le cadre du DOCOB Natura 2000.

GROUPES D'ESPECES	Nom commun (si connu)	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles	x	Détail dans la liste annexée
	Grenouille agile	x	
	Crapaud épineux	x	
Insectes	Odonates		
	Papillons		
Mammifères	Vison		Pas d'information d'après la carte du DOCOB mais des données récentes sur faune aquitaine
	Loutre	x	
	Chauves-souris	x	
	Raton laveur	x	
Oiseaux		x	Cf. liste annexée
Flore	Isoète de Bory	x	D'après le DOCOB (données historiques), pas de données issues de l'inventaire 2014

2.c. Caractéristiques du ou des sites Natura 2000 sur lesquels se déroulent le projet

Cocher la ou les cases correspondantes :

Site « Oiseaux » - Site « Habitat »

Les caractéristiques naturelles du site

Les sites Natura 2000 ont été mis en place pour protéger des espèces (animales ou végétales) ou des milieux naturels (habitats) particuliers (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »). Listez-les ci-dessous. Si possible, indiquez si ces habitats ou espèces sont présents dans la zone où vous souhaitez réaliser votre projet.



PREFECTURE DES LANDES

Le projet n'interférera pas avec un ou plusieurs de ces enjeux. Au contraire, la destruction de cet aménagement humain, favorable aux activités récréatives aura rente en accord avec l'objectif opérationnel B2. : **limiter les impacts de l'activité nautique, touristique et récréative sur les habitats et les espèces.**

3 – Incidences du projet

Il s'agit ici d'**analyser les impacts de manière graduelle** : le projet en tant que tel, les effets du projet sur son lieu d'implantation et enfin les effets du projet à l'échelle du ou des sites Natura 2000 et de ses enjeux de conservation.

3.a. Effets prévisibles du projet

Quels peuvent être les effets de votre projet sur son environnement ? Les effets peuvent venir du projet en lui-même ou des aménagements nécessaires à sa réalisation : ils peuvent donc se faire sentir loin du projet proprement dit (chemin d'accès, poussières,...) ou avoir lieu avant ou après la réalisation du projet proprement dit.

- Pistes de chantier, circulation
- Modification du type d'occupation du sol
- Rejets dans le milieu aquatique
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Bruits
- Autres types de pollution :

Commentaires :

Bien que bruyants et sources de nuisances les travaux liés à l'enlèvement des palplanches en béton seront temporaires et journaliers. De plus, ils auront lieu sur la zone déjà aménagée et ne perturberont pas, de manière directe, le milieu naturel situé à proximité. Les accès empruntés sont déjà existants, aucune nouvelle voie ne sera créée pour l'occasion.

3.b. Effets sur la zone d'implantation du projet

Quels vont être les effets de votre projet sur la faune et la flore que vous avez décrit plus haut (aux points 2-b et 2-c)? Ces effets peuvent être temporaires ou permanents. Ils peuvent être dus à des aménagements nécessaires au projet (chemin d'accès par exemple). Ils peuvent également s'ajouter aux effets d'autres activités qui ont lieu au même endroit.

Cocher la ou les cases qui correspondent :

- destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturels) : quel milieu est touché, et sur quelle surface ? ;
- destruction d'espèces : des animaux vont-ils être tués ou des plantes (listées au point 2-c) vont-elles être détruites dans le cadre de votre projet ? Lesquelles ? ;
- perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : des animaux vont-ils être dérangés par votre projet ?

PREFECTURE DES LANDES

Commentaires :

Le projet n'aura aucun impact négatif significatif sur la faune, la flore ou les milieux naturels présents. Différentes raisons justifient ce commentaire :

- il sera implanté sur une zone **déjà aménagée**,
- l'objectif est d'enlever un élément humain bétonné et de rendre au lac, son faciès **naturel. Cela facilitera la reprise naturelle de la végétation (roselière notamment)**,
- les milieux naturels et leurs espèces (à enjeux) **ne sont pas directement concernés** puisque le site est déjà fortement piétiné.

3.c. A l'échelle du ou des sites Natura 2000 concernés par le projet

Au point 2-c vous avez listé les espèces et les milieux importants pour le site Natura 2000. Il vous est demandé ici d'expliquer les impacts de votre projet sur ces espèces et ces milieux. Vous devez tenir compte des effets des autres activités qui se déroulent déjà dans cette zone.

Si le document d'objectif du site Natura 2000 est terminé (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »), il peut vous apporter des informations sur la sensibilité de ces espèces ou de ces milieux.

Différentes raisons justifient le manque d'impact significatif du projet par rapport au site Natura 2000 FR7200714 « zones humides de l'arrière dune du pays de Born », les milieux naturels et les espèces ayant justifié son intérêt :

- le projet vise à détruire un élément aménagé et à améliorer la naturalité du site
- le site concerné est déjà anthropisé, fréquenté et dédié à de nombreuses activités récréatives,
- Seules une espèce a été contactées récemment la Loutre. L'Isoète de Bory n'a été révélé que dans le cadre de données « historiques » et n'a pas été revu lors des récentes investigation.
- Le projet n'est pas contradictoire avec les enjeux du DOCOB.

4 – Conclusion

Attention : Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative (c'est-à-dire de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats ou des espèces du ou des sites Natura 2000)?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera remis au service instructeur.

A (lieu) : Biscarrosse

Le (date) : 21 mars 2019

Signature :

Le Maire
Alain DUDON



PREFECTURE DES LANDES

Extrait du Formulaire Standard de données initial

* ce symbole représente le caractère prioritaire de l'habitat à l'échelle de l'Europe

Habitats naturels	Code habitat
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	3110
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	9190
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	91E0
Landes humides atlantiques tempérées Erica ciliaris et Erica tetralix *	4020
Tourbières hautes actives *	7110
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle encore susceptibles de régénération naturelle	7120
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150
Espèces animales	Code espèce
Grand rhinolophe - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
Loutre d'Europe - <i>Lutra lutra</i>	1355
Vison d'Europe - <i>Mustela lutreola</i>	1356
Cistude d'Europe - <i>Emys orbicularis</i>	1220
Lamproie de planer - <i>Lampetra planeri</i>	1096
Espèces végétales	
Isoète de Bory - <i>Isoetes boryana</i>	1416
Fluteau nageant - <i>Luronium natans</i>	1831
Faux cresson de Thore - <i>Thorella verticillatinundata</i>	1618

Seule la Loutre et l'Isoète de Bory ont été contactés sur le site visé (cf. cartographie issu du DOCOB).

Les enjeux du DOCOB

Objectifs généraux (enjeux)	Objectifs opérationnels
A. Enjeux transversaux	A1. Maintenir une vigilance et une lutte contre les espèces invasives (animales et végétales)
	A2. Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences écologiques des milieux
	A3. Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologiques du territoire et animer
B. Assurer la conservation des milieux aquatiques et ouverts des rives d'étangs	B1. Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales
	B2. Limiter les impacts de l'activité nautique, touristique et récréative sur les habitats et les espèces
C. Assurer la conservation des habitats forestiers, du réseau hydrographique, et favoriser la mosaïque de paysage	C1. Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu, restaurer et gérer les milieux ouverts
	C2. Travailler sur la réduction d'apports de polluants
	C3. Limiter l'ensablement des milieux
D. Protéger les habitats dunaires et halophiles	D1. Conserver la naturalité des milieux
	D2. Améliorer les conditions d'accueil du public en veillant à diminuer son impact sur les milieux
	D3. Restaurer les milieux dégradés
E. Lutter contre les sources de mortalité, de dégradation et de dérangement des espèces, et conserver leurs habitats respectifs	E1. Prendre en compte les exigences des espèces lors de travaux ou manifestations
	E2. Limiter les risques de mortalité directe et indirecte des espèces d'intérêt communautaire
F. Améliorer les connaissances sur la biodiversité	F1. Améliorer les connaissances sur la faune et la flore
	F2. Améliorer les connaissances sur les habitats



Agence
Départementale
d'Aide
aux Collectivités
Locales

EXTRAIT DU PLAN
CADASTRAL INFORMATISÉ

2017

Département des Landes

Commune : Biscarrosse

Section : BL

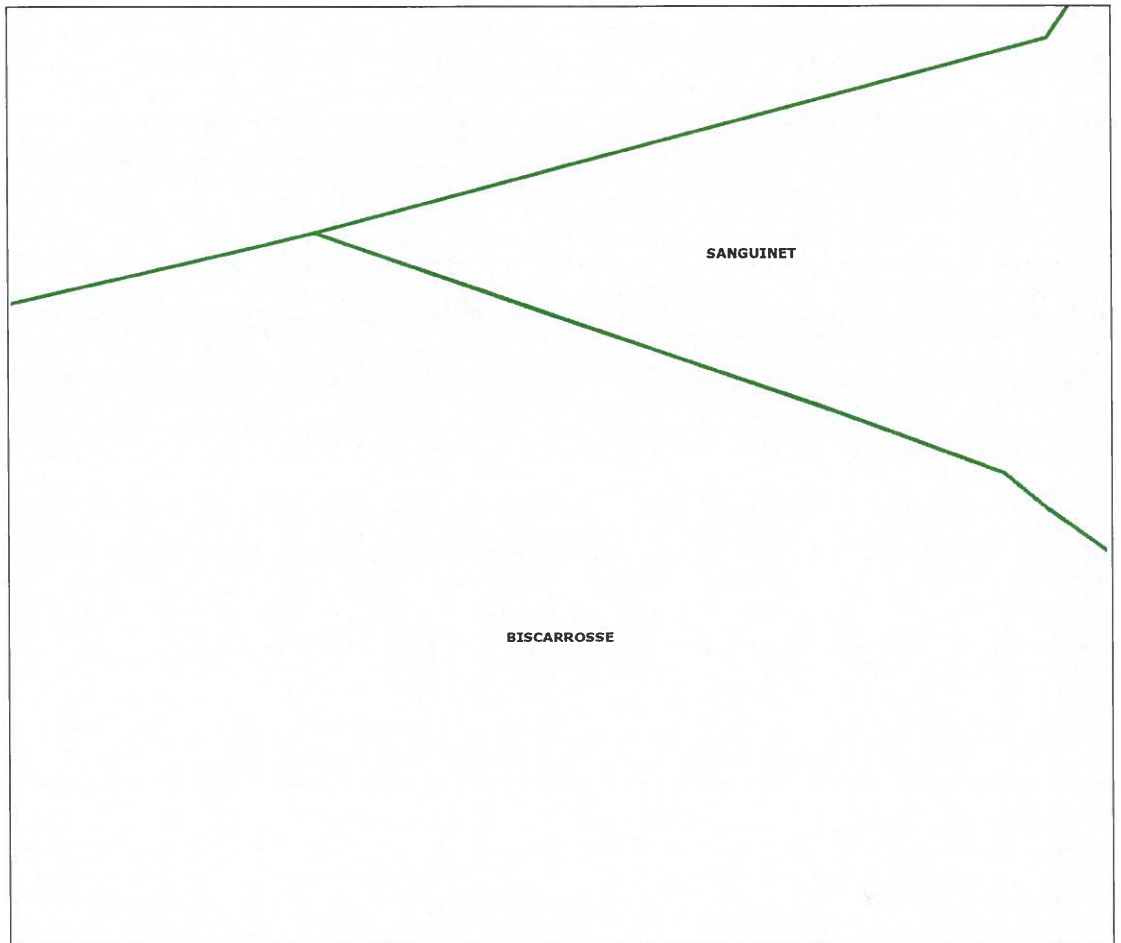
Parcelle n°3

Identifiant : 40046000BL0003

Echelle : 1/50000

Date d'édition : 19/03/2019

Plan délivré par
IGECOM40





Fiche Parcelle

Edit , le 19/03/2019

Parcelle : 40046000BL0003

N� de parcelle	3
Commune	40046 - Biscarrosse
Section	BL
Adresse cadastrale	ETANG DE CAZAUX ET SANGUIN
Caract�re urbain	
Code Rivoli	B076
Contenance cadastrale (m²)	15880654




Département des Landes
Extrait cartographique

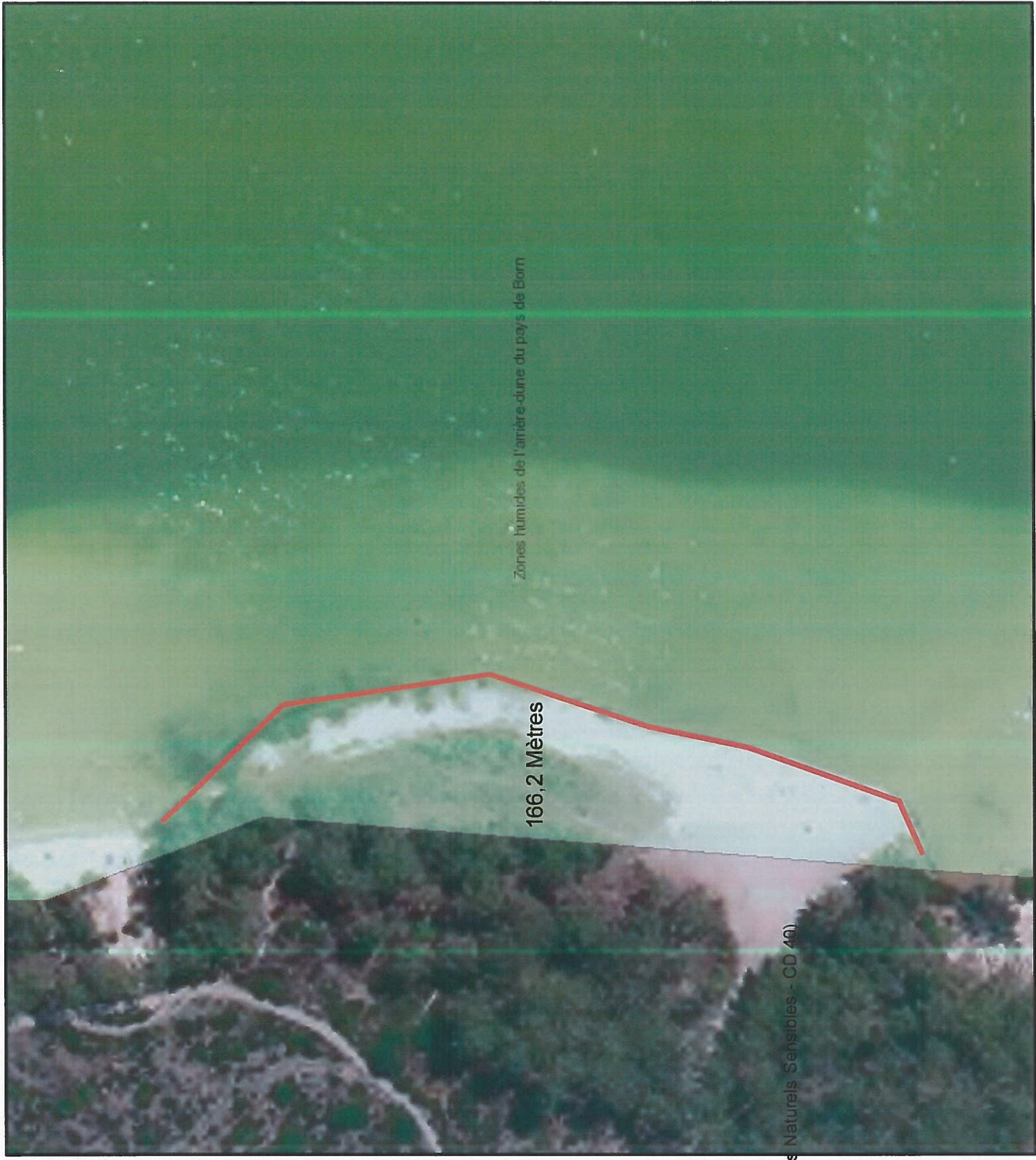
Portail Igecom40

Mis à jour : Année 2018
Edité, le 19/03/2019
Par : ADACL
Echelle : 1:1 000

IGECOM40

légende

-  Bien Inscrit UNESCO
-  Habitat Naturel
-  Zone Spéciale de Conservation
-  Site du Tursan (CD 40)
-  Arrêté de Biotope Protégé
-  Réserve Naturelle Nationale
-  Réserve Naturelle Regionale
-  Zone Humide RAMSAR
-  Parc Naturel Marin
-  ZPENS (Zone de préemption Espaces Naturels Sensibles.- CD 40)



Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born

166,2 Mètres

Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born

- ★ ■ 1 **Mésange charbonnière** (*Parus major*) [📖 🐦 📊 📍] [🕒 📍 Frank Jouandouet 📅 📄]
- Code atlas : 3
- ★ ■ 2 **Sittelles torchepots** (*Sitta europaea*) [📖 🐦 📊 📍] [🕒 📍 Frank Jouandouet 📅 📄]
- ★ ■ 2 **Geais des chênes** (*Garrulus glandarius*) [📖 🐦 📊 📍] [🕒 📍 Frank Jouandouet 📅 📄]
- ★ ■ 2 **Corneilles noires** (*Corvus corone*) [📖 🐦 📊 📍] [🕒 📍 Frank Jouandouet 📅 📄]
- ★ ■ 1 **Pinson des arbres** (*Fringilla coelebs*) [📖 🐦 📊 📍] [🕒 📍 Frank Jouandouet 📅 📄]

vendredi 1 février 2019

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

- 2 **Oies cendrées** (*Anser anser*) [📖 🐦 📊 📍] [Didier Masson 📅 📄]
- Observation :
posées sur le lac
- ≥10 **Plongeurs arctiques** (*Gavia arctica*) [📖 🐦 📊 📍] [Didier Masson 📅 📄]
- Observation :
un groupe de 9 ind. + 1 ind. isolé
- ≥3 **Plongeurs imbrins** (*Gavia immer*) [📖 🐦 📊 📍] [Didier Masson 📅 📄]
- Observation :
individus isolés
- ≥5 **Grèbes huppés** (*Podiceps cristatus*) [📖 🐦 📊 📍] [Didier Masson 📅 📄]
- ≥5 **Grands Cormorans** (*Phalacrocorax carbo*) [📖 🐦 📊 📍] [Didier Masson 📅 📄]

jeudi 21 juin 2018

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

- 1 **Pigeon ramier** (*Columba palumbus*) [📖 🐦 📊 📍] [Mathieu Marcos 📅 📄]
- 1 **Huppe fasciée** (*Upupa epops*) [📖 🐦 📊 📍] [Mathieu Marcos 📅 📄]
- 2 **Hirondelles rustiques** (*Hirundo rustica*) [📖 🐦 📊 📍] [Mathieu Marcos 📅 📄]
- 4 **Hirondelles de fenêtre** (*Delichon urbicum*) [📖 🐦 📊 📍] [Mathieu Marcos 📅 📄]

dimanche 14 janvier 2018

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)




- 12 **Plongeurs indéterminés** (*Gavia sp.*) [📖 🐦 📊 📍] [Marie Lagarde (LPO Aqu) 📅 📄]
- 10 **Plongeurs arctiques** (*Gavia arctica*) [📖 🐦 📊 📍] [Marie Lagarde (LPO Aqu) 📅 📄]

5 **Plongeurs imbrins** (*Gavia immer*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

1 **Grèbe huppé** (*Podiceps cristatus*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

2 **Grands Cormorans** (*Phalacrocorax carbo*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

1 **Héron cendré** (*Ardea cinerea*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

1 **Goéland leucophée** (*Larus michahellis*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

dimanche 31 décembre 2017

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

1 **Plongeon imbrin** (*Gavia immer*)     [Marie-Françoise Canevet  

lundi 30 janvier 2017

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

≥10 **Plongeurs arctiques** (*Gavia arctica*)     [Loïs Rancilhac  

≥20 **Plongeurs imbrins** (*Gavia immer*)     [Loïs Rancilhac  

dimanche 15 janvier 2017

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

≥7 **Plongeurs indéterminés** (*Gavia sp.*)     [Louis Sallé  

≥36 **Plongeurs arctiques** (*Gavia arctica*)     [Louis Sallé  

≥13 **Plongeurs imbrins** (*Gavia immer*)     [Louis Sallé  






samedi 14 janvier 2017




Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)







7 **Plongeurs indéterminés** (*Gavia sp.*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

1 **Plongeon arctique** (*Gavia arctica*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

1 **Plongeon imbrin** (*Gavia immer*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

3 **Grands Cormorans** (*Phalacrocorax carbo*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

3 **Goélands leucophées** (*Larus michahellis*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

1 **Rougegorge familier** (*Erithacus rubecula*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

1 **Roitelet à triple bandeau** (*Regulus ignicapilla*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

1 **Mésange bleue** (*Cyanistes caeruleus*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

1 **Mésange charbonnière** (*Parus major*)     [Marie Lagarde (LPO Aqu)  

1 **Sittelle torchepot** (*Sitta europaea*) [Marie Lagarde (LPO Aqu)]

1 **Grimpereau des jardins** (*Certhia brachydactyla*) [Marie Lagarde (LPO Aqu)]

jeudi 5 janvier 2017

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

- **Plongeurs arctiques** (*Gavia arctica*) [Nicolas Mokuenko] [Caroline Micallef]
- **Plongeurs imbrins** (*Gavia immer*) [Nicolas Mokuenko] [Caroline Micallef]
- **Grèbe huppé** (*Podiceps cristatus*) [Nicolas Mokuenko] [Caroline Micallef]
- **Grands Cormorans** (*Phalacrocorax carbo*) [Nicolas Mokuenko] [Caroline Micallef]
- **Grande Aigrette** (*Casmerodius albus*) [Nicolas Mokuenko] [Caroline Micallef]
- 1 **Merle noir** (*Turdus merula*) [Nicolas Mokuenko] [Caroline Micallef]

Mammifères

mercredi 13 mars 2019

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

- ★ 1 **Taupe d'Europe** (*Talpa europaea*) [Frank Jouandouet]
- ★ 1 **Ecureuil roux** (*Sciurus vulgaris*) [Frank Jouandouet]

mercredi 3 février 2016

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

- 1 **Raton laveur** (*Procyon lotor*) [Frank Jouandouet]
- 2 **Loutres d'Europe** (*Lutra lutra*) [Frank Jouandouet]
Détail : 1x femelle adulte (vu) / 1x jeune dépendant (vu)
- 1 **Sanglier** (*Sus scrofa*) [Frank Jouandouet]

dimanche 2 mars 2014

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

- 1 **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) [Frank Jouandouet]
Observation : reliefs de repas

1 **Chevreuil européen** (*Capreolus capreolus*) [Frank Jouandoudet]

vendredi 26 octobre 2012

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

× **Murins indéterminés** (*Myotis sp.*) [Yannig Bernard (GCA)]

Observation :

SM2 pose Marie Lagarde

× **Pipistrelles communes** (*Pipistrellus pipistrellus*) [Yannig Bernard (GCA)]

Observation :

SM2 pose Marie Lagarde

≥4 **Pipistrelles de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*) [Yannig Bernard (GCA)]

Observation :

SM2 pose Marie Lagarde
cris sociaux

× **Pipistrelles indéterminées** (*Pipistrellus sp.*) [Yannig Bernard (GCA)]

Observation :

SM2 pose Marie Lagarde
type Nat-kuhl

× **Sérotines communes** (*Eptesicus serotinus*) [Yannig Bernard (GCA)]

Observation :

SM2 pose Marie Lagarde

jeudi 12 janvier 2012

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

1 **Genette commune** (*Genetta genetta*) [Frank Jouandoudet]

Observation :

crottoirs visibles; j'ai vu cette trace sur la rive de l'étang, à côté des crottoirs; je ne sais pas trop si c'est celle d'une genette.



1 **Sanglier** (*Sus scrofa*) [Frank Jouandoudet]

≥2 **Chevreuils européens** (*Capreolus capreolus*) [Frank Jouandoudet]

Amphibiens

mercredi 13 mars 2019

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

- ★ 2 **Crapauds épineux** (*Bufo spinosus*) [📄 🐦 📊 📍] [[Frank Jouandoudet](#) 📅 +]
- ★ x **Grenouilles agiles** (*Rana dalmatina*) [📄 🐦 📊 📍] [[Frank Jouandoudet](#) 📅 +]

Insectes

mercredi 13 mars 2019

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

- ★ 1 **Tircis** (*Pararge aegeria*) [📄 🐦 📊 📍] [[Frank Jouandoudet](#) 📅 +]

jeudi 1 décembre 2016

Les Hautes Rives / Biscarrosse (40)

- 1 **Vulcain** (*Vanessa atalanta*) [📄 🐦 📊 📍] [[Frédéric Dissard](#) 📅 +]






Département des Landes
Extrait cartographique

Localisation du projet

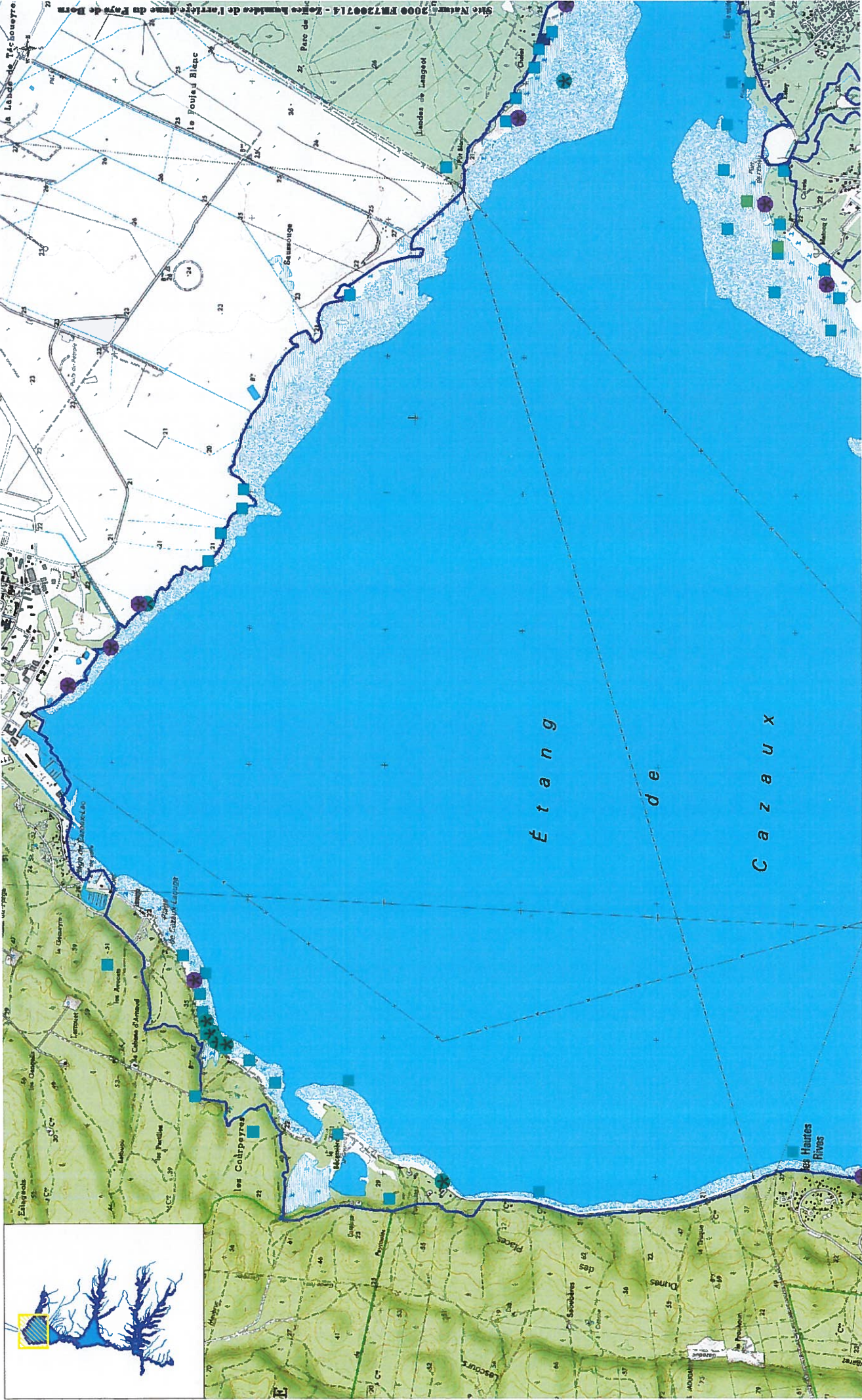
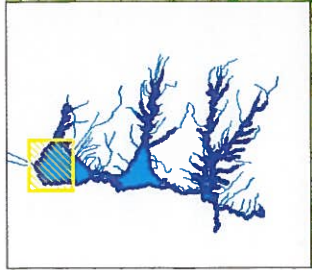
Mis à jour : Année 2018
Edité, le 19/03/2019
Par : ADACL
Echelle : 1:10 000

IGECOM40

légende

-  Habitat Naturel
-  Zone Spéciale de Conservation
-  Site du Tursan (CD 40)





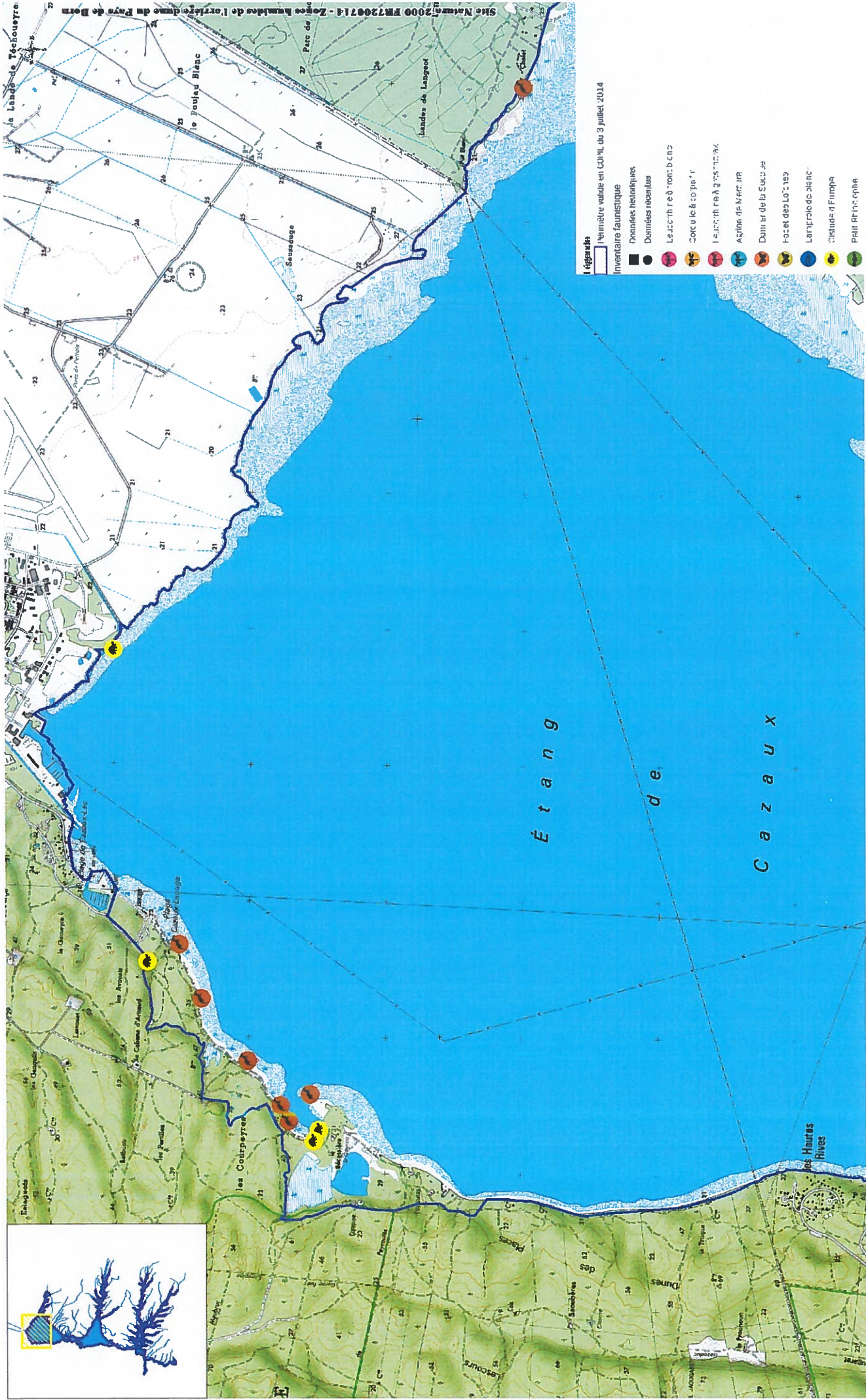
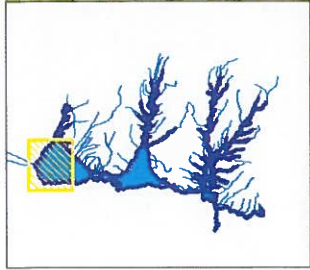
Légende

- Périmètre validé en COPIL au 3 juillet 2014
- Inventaire floristique**
- Données historiques
- Données récentes
- Isoète de Bory
- Fissacres et de Thuret
- Fluviocourant

**CARTE E19 - INVENTAIRE DES ESPECES
FLORE PATRIMONIALE**

Echelle : 1/25 000ème
 0 50m 1km
 Sources : IGN © SCAN2E 2009
 Réalisation : COGL, novembre 2014

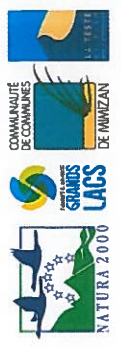




- Légende**
- Inventaire valide en COHIL du 3 juillet 2014
 - Inventaire faunistique
 - Données historiques
 - Données récentes
 - Leucisme / ronds-cins
 - Corcul à copier
 - Leucisme à gros taches
 - Agrion de Méricourt
 - Dalmatien de la Saucette
 - Facet des Luchiers
 - Lantre de blanc
 - Cistude d'Europe
 - Pelli rhénane
 - Culi. Pinnaculé
 - Bo. bazele
 - Mur à œil et cône
 - S. à la Noct. le
 - Leucisme / ronds-cins

**CARTE E01 - INVENTAIRE DES ESPÈCES
FAUNE PATRIMONIALE**

Echelle : 1/25 000ème
 0 500 m 1 km
 Sources : IGN © SCAN25 2009
 Réalisation : CCCL, novembre 2014





ns d'eau (lacs, etangs)

les humides et depressions humic

is

s salés, vases salées vegetalisée:

irrière dune

artificielles

associées au courant

associées aux cours d'eau de tet

associées aux cours d'eau des zo

associées aux cours d'eau interm



es

